

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	33 (1904)
Heft:	6
Rubrik:	Échos de la presse pédagogique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XXXIII^e ANNÉE.

N^o 6.

15 MARS 1904.

Bulletin pédagogique

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE DE FRIBOURG

Abonnement pour la Suisse : **3 fr.** — Pour l'étranger : **4 fr.** — Prix du numéro : **20 ct.**
Prix des annonces : **15 ct.** la ligne. — Rabais pour les annonces répétées

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à **M. J. Dessibourg**,
Directeur de l'Ecole normale, Hauteville-Posieux.

Pour les annonces, écrire à **M. Wicht, instituteur, à Fribourg**, et,
pour les abonnements ou changements d'adresse, à **l'Imprimerie St-Paul**,
Avenue de Pérrolles, Fribourg.

SOMMAIRE : — *Echos de la presse pédagogique. — L'Eglise et l'école au XIX^{me} siècle. — Quelques mots sur l'enseignement antialcoolique (suite). — Bilan géographique de l'année 1903 (suite). — Le surmenage scolaire. — Enseignement de la composition (suite). — Bibliographies. — Correspondance. — Chronique scolaire.*

ÉCHOS DE LA PRESSE PÉDAGOGIQUE

Au sujet du nouveau code scolaire, adopté au mois de février par le Grand Conseil du canton de Neuchâtel, la *Suisse libérale* fait les réflexions suivantes :

« Le Code scolaire auquel le Grand Conseil a mis le point final est, théoriquement, une œuvre très estimable. Fruit d'un travail long et patient qui s'est poursuivi pendant quatre années, avec le concours dévoué du département de l'Instruction publique et sous la direction de deux esprits très clairs, M. Eugène Borel et M. Charles Perrin, il serait bien étrange qu'il ne possédât pas de sérieuses qualités ; ceci d'autant plus que le projet primitif du Conseil d'Etat, du 19 janvier 1900, animé des meilleures intentions, était loin d'être dépourvu de mérite. Mais son auteur, M. Quartier-la-Tente, nouveau venu au gouvernement et dans la vie parlementaire, avait commis la faute de le livrer au débat public, insuffisamment mûri et

plus mal rédigé... Il manquait à ce projet d'avoir été revu, tritiqué et mis au point par une Commission d'experts. Mais il est plus que probable que celle-ci aurait opiné comme le Conseil académique en 1903 et conseillé l'élaboration successive de plusieurs lois correspondant aux divers domaines de l'instruction publique, de préférence à la codification, à l'unification artificielle et forcée désirée par le gouvernement.

Quoi qu'il en soit de cette question et de l'erreur initiale du chef du département, la Commission du Grand Conseil fit de son mieux besogne d'experts ; sans se lasser, avec une grande bonne volonté, elle remania le projet, consolida des parties faibles, repétrit, pour leur donner de la consistance, les textes flous. Si nous osions risquer l'image, nous dirions que sous ses efforts, le Code scolaire a pris figure humaine ; en tout cas il est sorti de ces délibérations considérablement amélioré.

Tout ceci — que nous tenions à exprimer pour être juste et parce qu'il nous est agréable de rendre hommage à un travail conscientieux et persévérant — tout ceci ne nous empêche pas de regretter vivement le vote du Grand Conseil. Les objections qu'on a fait valoir contre le code scolaire, reproduites *in extremis* par un des députés les plus en vue de la gauche. M. Arnold Robert, ne nous paraissent pas avoir été réfutées, au cours de la longue discussion qui vient de se produire au sein de l'autorité législative de notre petit pays...

D'autre part, nous avons le sentiment que les chapitres de l'enseignement secondaire ne sont pas au point, qu'il subsiste dans ce domaine une regrettable absence de coordination et de cohésion. Le chapitre de l'enseignement professionnel n'apporte pas au point de vue du subventionnisme les améliorations désirables. D'une manière générale, le problème financier posé par la loi a été traité d'une manière décidément trop facile, à l'aide de la suppression du troisième poste d'inspecteur et de quelques ajournements. Il est très simple de décharger le bateau avant de passer les caps dangereux du référendum et des élections ; mais le bon public qui assiste à la manœuvre pense involontairement qu'après ces redoutés moments psychologiques la mer semblera soudain moins houleuse, et l'horizon moins embrumé ; l'on s'empressera alors de venir chercher la cargaison que l'on a dû à contre-cœur laisser en arrière. L'on a d'ailleurs gardé à bord le colis le plus lourd et le plus compromettant.

Nous mettons de côté plusieurs points sur lesquels nous pourrions formuler des réserves et nous constatons qu'il n'a pas été répondu un seul mot aux raisons invoquées dans le rapport de minorité contre le développement, à notre avis insensé, que donne la nouvelle loi à l'enseignement pédagogique. L'on s'est borné à dire que cette partie du projet en était la pierre angulaire ; M. Albert Calame aurait voulu la voir édifiée quasi instantanément dans nos divers districts !

Quant aux frais énormes que cette abondance, cette pullulation d'écoles normales va coûter au pays, personne n'a eu l'air d'y songer du côté de la majorité. Dans deux ou trois ans, lorsque nos budgets porteront 50 000 fr. et plus en augmentation de dépenses pour l'enseignement normal, l'on trouvera sans doute la pilule amère et l'entreprise démesurée. Il est vraiment consternant que l'on ait été entraîné à adopter la solution la plus coûteuse et la plus impratique pour une affaire qu'il eût été de bonne politique de laisser encore reposer quelque peu. Car nous nous refusons à croire que la difficulté qu'éprouveraient les futurs instituteurs et institutrices du Locle à se rendre à l'école normale de La Chaux-de-Fonds ou vice-versa, soit un obstacle insurmontable à un bon règlement de la question de l'enseignement pédagogique.

Ainsi que l'a dit incidemment M. le Rapporteur de la Commission, plus urgente était la question de l'augmentation des traitements. Telle était peut-être aussi l'opinion de la majorité des députés. Il est fort heureux, en tout cas, qu'à cet égard les propositions faites par le Conseil d'Etat aient été écartées. Le budget pour 1904 porte en dépenses une somme égale au montant de la subvention fédérale, soit 75 000 fr., pour suppléments de traitements aux instituteurs. Il y a là en quelque sorte un engagement moral auquel nous avons peine à comprendre que l'on ait cherché à se soustraire. De toute façon, le traitement du personnel enseignant primaire doit être augmenté cette année-ci. Lorsque l'Etat a donné sa parole, il n'a pas le droit de la reprendre. »

* * *

La Suisse, malgré l'exiguïté de son territoire, est le pays par excellence de la variété : variété de paysages, diversité de langues, de religions, d'institutions et aussi de méthodes d'enseignement. La plupart des cantons possèdent, en effet, des manuels différents pour chaque branche du programme. Cette diversité donne lieu à des comparaisons très intéressantes.

Un des collaborateurs de la *Schweizerische Pædagogische Zeitschrift* a publié les réflexions que lui a suggérées l'étude comparative des diverses méthodes de calcul actuellement en usage en Suisse. Malgré certaines erreurs (l'auteur de l'article ignore l'introduction d'une nouvelle méthode dans notre canton) cette étude offre des aperçus très intéressants. Ses vues sur l'importance et l'emploi du calcul mental nous paraissent très justes.

On attribue généralement et avec raison, dit-il, une haute valeur au calcul mental. Le maître doit, en conséquence, lui vouer beaucoup d'attention. Dans le cours inférieur, où il s'agit surtout de donner aux élèves une connaissance claire, une idée nette des nombres, tout calcul, tout problème doit

être fait d'abord oralement. La solution écrite n'est que la reproduction de la solution orale.

Les cahiers de calcul à l'usage des écoliers doivent-ils renfermer des calculs oraux ? Dans les écoles à un degré, une réponse affirmative serait très contestable. Lorsque le maître donne lui-même les problèmes, l'esprit de l'élève s'habitue à saisir et à résoudre les difficultés avec assurance et rapidité, et de plus, la mémoire des nombres se fortifie. Dans ces classes, il sera fait large part au calcul mental qui exige un travail immédiat de l'esprit et un choix rapide des moyens. Si l'instituteur doit s'occuper à la fois de divers cours, le temps qu'il peut consacrer au calcul mental est nécessairement restreint. Aussi, a-t-on exprimé le vœu que les livrets de l'élève renfermassent des problèmes bien ordonnés pouvant servir d'exercices oraux. Le maître se trouverait ainsi dans la possibilité de donner simultanément une leçon de calcul mental à différents cours. Quelques élèves travailleraient sous sa direction personnelle, d'autres sous la surveillance d'un moniteur, une troisième section calculerait en silence et noterait simplement les résultats obtenus. C'est dans ce but et d'après ces principes qu'ont été établis les cahiers de calcul de Florin-Jäger (Grisons), de Wydler (Argovie), etc. Dans l'étude de toute règle nouvelle, les exercices oraux précèdent les exercices écrits et il existe naturellement entre eux une constante corrélation.

* *

La solidarité dans l'école comme moyen d'éducation : tel est le titre d'un excellent article que publie M. V. Mirquet, rédacteur de l'*Ecole nationale belge*. Nous nous permettons de résumer cette étude qui doit intéresser tous ceux qui s'occupent de l'avenir de l'enfance.

« L'éducation sociale du peuple a toujours été négligée. Tout est à faire dans cette voie. Combien, par exemple, les campagnards, ne sont-ils pas lents à concevoir le crédit agricole et les syndicats agricoles ! Avec quelle défiance obstinée ils s'en écartent !

L'éducation sociale doit commencer dès l'école par l'institution d'œuvres solidaristes où les élèves et anciens élèves, associés, s'habitueront à l'organisation disciplinée, s'exerceront à la discussion, et au mécanisme des sociétés. Les principales œuvres de solidarité sont des œuvres de coopération et de mutualité. Leur but essentiel est l'amélioration des conditions d'existence des associés, d'après un idéal de justice. Ici, il n'y a ni bienfaiteurs, ni obligés. Tous les membres s'obligent mutuellement et donnent non moins qu'ils reçoivent ou peuvent recevoir. Voici quelques types d'œuvres solidaristes qui trouveront aisément et utilement leur place à l'école primaire :

1^o *Les mutualités scolaires*. — Elles ont pour objet d'ins-

pirer aux enfants le double sentiment de la prévoyance et de la solidarité :

1^o *L'œuvre du trousseau.* — Dans certaines écoles de filles, en France, s'est instituée l'œuvre du trousseau. Une fois par semaine, l'été, dans le préau couvert, l'hiver, dans la classe, les élèves et anciennes élèves ayant de 12 à 20 ans se réunissent et travaillent en commun au trousseau destiné à monter le ménage futur :

2^o *Les cantines scolaires* ;

3^o *L'œuvre des vieux vêtements et l'œuvre des jouets.* — La solidarité s'affirme aussi dans les associations d'anciens élèves par la création d'une section s'occupant de l'œuvre des vieux vêtements qui, bien lavés et appropriés par les élèves des écoles de filles, sont distribués aux enfants nécessiteux ; d'une autre section se vouant à l'œuvre des jouets qui a pour objet la distribution, le jour de la saint Nicolas, de jouets anciens ou nouveaux aux enfants les plus pauvres ;

4^o *Les Sociétés protectrices des nids et des animaux utiles, etc* ;

5^o Enfin, la solidarité scolaire se manifeste dans le soin apporté par les élèves à *embellir et à orner leur classe*.

La plupart de ces institutions philanthropiques sont presque ignorées chez nous. Cependant nous constatons avec plaisir que l'œuvre des soupes scolaires a déjà rendu d'importants services aux enfants pauvres de nos écoles. Grâce à la courageuse initiative d'un ami de l'enfance, M. Paul Joye, la ville de Fribourg a été dotée d'une mutualité scolaire dont le rapide épanouissement ne manquera pas de réjouir ceux qui ont à cœur le relèvement moral de la classe ouvrière.

* * *

Dans le dernier numéro du *Manuel général de l'Instruction primaire*, il est parlé de l'importance de l'enseignement du chant à l'école. L'auteur s'exprime ainsi :

Non seulement le chant permet d'égayer la classe, de changer les attitudes, de chasser l'ennui que pourrait provoquer la répétition des mêmes exercices scolaires, mais encore procure-t-il un moyen commode, décisif, de fixer dans l'esprit des impressions durables, et, par suite, d'inculquer à l'enfant des idées essentielles. Les Américains le savent, eux qui, pour faire aimer la patrie adoptive par des fils d'émigrants d'origines diverses, ouvrent toutes les séances scolaires par des chants patriotiques : la classe entière les exécute pieusement sous les plis du drapeau étoilé que chaque élève, à tour de rôle, porte fièrement.

Le chant constitue le meilleur moyen d'initier l'enfant à l'art, à la poésie et par la suite à tous les nobles sentiments. Bien dirigé, cet enseignement éveillera dans l'esprit de l'élève le sentiment de la nature, le culte du bien et du

beau, la religion de la famille, de la patrie et de l'humanité. Il devrait être prononcé, même si son utilité se bornait à mettre dans l'esprit des écoliers un petit répertoire de chansons convenables et réconfortantes. Tous ceux qui ont assisté à la guerre de 1870-71 ont été frappés du contraste que présentaient à ce point de vue les armées ennemis. D'un côté, des chansons émouvantes, hymnes à la patrie, au village natal, à la famille, aux mères, aux sœurs et aux douces fiancées ; de l'autre, en dehors de deux ou trois airs sublimes, dont la plupart d'ailleurs ignoraient les paroles, *Marseillaise* ou *Chant du Départ*, des refrains n'ayant aucune signification ou des complaintes stupides, quand ce n'étaient point d'obscènes réminiscences du café-concert ou d'infâmes couplets de certaines « scies » à la mode.

Il faut que nos jeunes écoliers, en se retrouvant plus tard, aient un patrimoine commun de fraîches chansons à travers lesquelles s'évoqueront, souvenirs bénis, la maison d'école, et les chers compagnons d'études, et les vieux maîtres aimés.

**

Dans l'un des derniers numéros de la *Revue universitaire*, M. Paul Despiques, professeur d'histoire au lycée Hoche, Versailles, nous parle des services que peuvent rendre les projections lumineuses et des attractions qu'elles exercent. Il estime qu'elles seraient utilisées avec plein succès dans l'enseignement secondaire et émet le vœu suivant :

« Je voudrais dans un coin de classe, près de la chaire, l'écran en permanence au mur, des volets mobiles aux fenêtres pour faire la nuit en plein jour, l'appareil à côté dans une armoire ou un cabinet, toujours préparé, les collections de vues constituées comme une bibliothèque.

Les séances de projections ne seraient pas des accidents trimestriels comme elles l'ont été presque partout où il y a eu des essais, elles pourraient être mensuelles, bimensuelles, l'une pour l'histoire, l'autre pour la géographie ; elles feraient partie de la classe, elles seraient une révision rapide du cours, car, en dehors des heures de classe, pouvons-nous nous flatter de fixer l'attention des jeunes enfants, avides de grand'air, de mouvement et de jeu ? Enfin, dernier avantage, la lanterne à projections pourrait fournir aux maîtres des éléments scientifiques, par la représentation exacte de la vérité simple, méthodiquement exposée. »

—>—<—

Au Collège. — Le professeur : « Qu'est-ce qu'un fleuve ? » — L'élève : « Un fleuve, c'est une eau plus longue que large »

—>—<—